



Certificat médical changement de formule

Il est obligatoire pour les nouveaux inscrits

Et seulement tous les 3 ans pour les renouvellements quels que soient l'âge du licencié et la ou les disciplines pratiquées

Mais dans la période de validité de 3 ans, le pratiquant doit répondre à un questionnaire de santé, lors de chaque renouvellement de licence (tous les ans)

S'il répond NON à toutes les questions et qu'il l'atteste, il est dispensé de présentation d'un nouveau certificat médical

S'il répond OUI à au moins une des questions, ou s'il refuse d'y répondre, il doit présenter au club un certificat médical datant de moins d'un an au jour de la prise de licence